

Charte d'engagement

Groupes locaux Zero Waste

Préambule

Depuis le lancement officiel du mouvement Zero Waste en France en 2014, et la montée en popularité du concept zéro déchet dans l'espace public et médiatique, les citoyens sont de plus en plus nombreux à vouloir s'engager, de manière collective, pour promouvoir la démarche Zero Waste sur leur territoire et auprès de leur collectivité. Pour Zero Waste France et les membres de GAIA (ONG internationale du mouvement Zero Waste), la mobilisation citoyenne est un élément indispensable à la mise en place et à la réussite d'une telle stratégie.

Afin d'encourager et soutenir le nombre croissant de citoyens engagés, Zero Waste France accompagne, depuis 2015, la création et le développement de collectifs citoyens sur le territoire français et a pour mission de coordonner le réseau national des groupes locaux Zero Waste.

Objectifs du réseau des groupes locaux Zero Waste

Coordonné et animé par Zero Waste France, le réseau des groupes locaux Zero Waste a vocation à fédérer, renforcer et valoriser les actions collectives citoyennes dans leur diversité.

Il rassemble des associations et collectifs locaux indépendants, ayant comme objectif de promouvoir la démarche zéro déchet, zéro gaspillage à l'échelle collective et de s'engager en tant que relais local du mouvement Zero Waste.

En plus de faire bénéficier les groupes locaux de sa notoriété et de son réseau national et international, Zero Waste France apportera un soutien technique en mettant à disposition des outils (supports de communication, kits, formations,...) et son expertise. Les groupes locaux, en tant que relais locaux, contribueront à diffuser les campagnes et les messages de Zero Waste France.

Pour permettre ce développement, tout en préservant la cohérence des messages et valeurs portés par l'ensemble des membres du réseau, une charte d'engagements réciproques, entre Zero Waste France et les groupes locaux, a été conçue à cet effet.

Une charte d'engagements réciproques

Le réseau Zero Waste s'appuie sur certaines valeurs et principes d'action qu'il convient de préserver afin d'assurer une bonne diffusion du réseau, tout en garantissant une autonomie aux entités locales.

La présente charte vise ainsi à définir la nature des engagements réciproques pris d'une part par l'association Zero Waste France et d'autre part par les groupes locaux afin d'assurer le bon fonctionnement et la cohérence du réseau.

Zero Waste France et les groupes locaux reconnaissent être des organisations autonomes, financièrement indépendantes, et responsables de leurs actions et discours. De ce fait, il est important que la collaboration et les relations entre Zero Waste France et les groupes locaux reposent sur des bases de confiance et de transparence vis-à-vis des engagements pris et des activités de chacun.

En cas de non-respect des engagements pris et si, après un temps de concertation et de dialogue, aucune solution n'a été trouvée, Zero Waste France se réserve le droit de mettre fin à la collaboration et aux engagements pris dans cette charte.

L'association Zero Waste France s'engage

Le rôle principal de Zero Waste France est d'apporter un soutien à la création et/ou au développement des groupes locaux, de faire bénéficier de sa notoriété et légitimité en tant qu'association nationale et d'assurer la coordination du réseau.

Pour ce faire, Zero Waste France s'engage à :

→ **Soutenir, accompagner et outiller les groupes locaux, en**

- mettant à disposition des publications et supports d'information (plaquettes, fiches, kits d'action, livres)

- créant des outils de communication adaptés (logo, adresse email, page du site internet,...)
- fournissant une expertise technique, juridique, et méthodologique (via des entretiens téléphoniques, des formations/réunions, et le partage de ressources et d'outils)

→ **A produire et transmettre des supports méthodologiques et des argumentaires adaptés**, via un espace dédié sur la base documentaire en ligne

→ **A informer régulièrement sur l'actualité déchets et les activités de Zero Waste France**

→ **Faciliter la mise en réseau et le transfert des contacts utiles**, pour encourager les synergies avec les acteurs locaux (collectivité, entrepreneurs, associations locales,...)

→ **Relayer et rendre visible les actions des groupes locaux**,

- via les supports de communication (réseaux sociaux, site internet, mailings) et les relations presse

→ **Faciliter et animer les échanges entre groupes locaux Zero Waste**,

- par l'animation d'une liste de diffusion en ligne et l'organisation de rencontres physiques

→ **Étudier avec considération et au mieux les demandes particulières**,

- concernant la mise en place d'un projet ou d'une campagne, l'étude d'une problématique spécifique,...

Les groupes locaux Zero Waste s'engagent

Bénéficiant du soutien et de la visibilité de Zero Waste France, les groupes locaux contribuent à la diffusion des campagnes et des messages de Zero Waste France. En tant que relais locaux, ils ont la responsabilité de préserver l'image, les messages et les valeurs du réseau des groupes locaux Zero Waste afin de garantir une cohérence nationale. Dans ce sens, les groupes locaux s'engagent à :

→ **Agir dans le cadre d'une démarche non-violente, d'indépendance** en particulier vis-à-vis des personnes morales de droit public et de droit privé, **de transparence, d'action collective et pour le bien commun, et de persévérance**

- **Appliquer les objectifs et principes d'actions de Zero Waste France**, ([voir Annexe 1](#)) à l'échelle locale, et en complémentarité avec les activités et publications de Zero Waste France
- **Promouvoir la démarche Zero Waste et relayer les campagnes nationales**, en
- prenant connaissance et signant l'appel Zero Waste ([voir Annexe 2](#))
 - portant des messages, en leur nom propre, en cohérence avec ceux de Zero Waste France et les fondements de la démarche Zero Waste ([voir Annexe 3](#))
 - diffusant la documentation fournie et proposant l'adhésion à Zero Waste France
 - veillant à la protection de la propriété intellectuelle de Zero Waste France et à l'utilisation abusive ou sans accord préalable des visuels liés à l'identité de l'association
- **Faire remonter les initiatives locales et participer au réseau**, en
- partageant leurs retours d'expériences (problématiques, démarches, actions) et mettant à disposition leurs outils/ressources avec les autres membres du réseau
 - assurant des échanges réguliers avec Zero Waste France
- **Devenir adhérent de Zero Waste France**
- à titre collectif, le groupe local adhère au montant défini par [la grille des cotisations établie](#) (dans le cas où il existe une structure juridique)
 - à titre individuel, les membres composant les groupes locaux sont invités à adhérer à prix libre
- **Pratiquer une gouvernance de démocratie participative**, et élaborer des statuts conformes aux engagements qui précèdent (Modèle de statuts proposé en [Annexe 4](#)) ou apporter toute modification aux statuts existants pour les rendre conforme.

Fait à

Le

Zero Waste France

Le collectif/L'association.....

ANNEXES

Annexe 1 : L'association Zero Waste France

L'association Zero Waste France a pour objet :

- **d'informer** toutes les composantes de la société et, de manière générale, toute personne qui solliciterait sa compétence, sur la problématique des déchets,
- **d'agir** dans le but de prévenir et de réduire la quantité et la toxicité des déchets de toutes sortes,
- **de militer** en faveur de la suppression des traitements des déchets les moins respectueux de l'environnement (notamment stockage, incinération, tri mécano-biologique etc.),
- **de promouvoir** par tous moyens la démarche Zero Waste (zéro gaspillage et zéro déchet),

L'Association Zero Waste France défend les intérêts des citoyens, des consommateurs, des usagers et des contribuables dans tous les domaines et en particulier dans les domaines de l'environnement, de la gestion des déchets, du cadre de vie, de la publicité et de l'alimentation. En ce sens, elle peut travailler dans des domaines qui ne sont pas habituellement catalogués comme relevant de la problématique des déchets.

L'Association Zero Waste France est guidée par les valeurs d'indépendance, de transparence, d'action collective et pour le bien commun, de non-violence et de persévérance. Elle s'interdit tout engagement partisan, financier, religieux, syndical ou corporatiste.

L'Association Zero Waste France exerce ses activités au moyen notamment d'actions sur l'ensemble du territoire de la République française et l'Union européenne, devant toutes les juridictions, administrations et organisations locales, régionales, nationales ou internationales.

[Consulter les Statuts de Zero Waste France](#)

Annexe 2 : L'appel Zero Waste

Inspiré par les actions ambitieuses et fructueuses menées par Zero Waste Europe et 15 groupes locaux Zero Waste en Europe, le Cniid lance Zero Waste France et appelle tous ceux qui le souhaitent à se joindre à cette démarche prônant la sobriété et l'efficacité dans l'utilisation de nos ressources, et la réduction du gaspillage et des déchets par l'éco-conception, la consommation responsable, le réemploi et la valorisation matière. La création du mouvement Zero Waste France est une véritable opportunité de tirer le meilleur de toutes les expériences innovantes qui ont contribué, en France comme à l'étranger, à alléger la pression sur nos écosystèmes, à réduire nos déchets et à créer de formidables dynamiques sociales et économiques locales.

Nos modes de production et de consommation linéaires ne sont plus viables. Il est donc temps d'opérer ensemble un changement de paradigme, en allant bien au-delà de l'objectif européen actuel de devenir une société du recyclage, pour se donner pour ambition de parvenir à une société Zero Waste.

Par leur action, les pionniers du mouvement Zero Waste ont déjà permis dans certaines collectivités de réduire jusqu'à 80% les déchets résiduels, de maximiser le recyclage et la valorisation organique et de développer des emplois locaux dans la réparation et le réemploi, sans surcoût pour la collectivité.

Car ces changements ne se feront pas sans l'implication du plus grand nombre, toutes les forces vives de la société sont appelées à prendre part au mouvement. Citoyens, associations, collectivités et administration, élu(e)s et entreprises, nous avons chacun notre rôle à jouer dans la mise en œuvre d'une société Zero Waste, économiquement et écologiquement viable, et socialement innovante.

Signer l'appel : https://www.zerowastefrance.org/fr/agir/signer_appel

Annexe 3 : La démarche Zero Waste (zéro déchet, zéro gaspillage)

Zero Waste est une démarche positive pour aller vers une société zéro gaspillage et zéro déchet, qui suppose la participation de toutes les composantes de la société pour :

- en priorité, modifier nos modes de production, afin qu'ils deviennent sobres et efficaces dans l'utilisation des ressources naturelles et de l'énergie, et permettent l'allongement de la durée de vie des produits et la réutilisation en toute sécurité des matériaux utilisés;
- développer la réutilisation et le réemploi des produits et matériaux, par le développement des circuits courts, de l'écologie industrielle et de la réparation ;
- collecter de manière séparée le plus grand nombre de produits et matériaux valorisables, ce tri à la source étant la condition de réussite d'une valorisation matière maximale.

[Voir Le Scénario Zero Waste](#)

[Annexe 4 : Modèle de statuts Groupe local Zero Waste](#)